



Exposition 2024-2025
Libérer et refonder la France, 1943-1945

Ressources Panneau 03

1943 : la répression est féroce mais la Résistance s'unifie

En 1943, les grands procès décapitent la résistance communiste de Loire-inférieure.

Durant les derniers mois de 1941 et l'année 1942, les groupes communistes multiplient les coups de main : attaques de mairies pour se procurer de quoi faire des faux-papiers et des cartes d'alimentation, attentats contre des soldats allemands et contre des personnalités connues comme collabos.

Une première vague d'arrestations a lieu en août 42. Elle aboutit à la capture d'une centaine de militants dont Raymond Hervé et à la prise de matériel : armes, explosifs, détonateurs...

La presse (*Le Phare de la Loire*) publie des articles durant trois jours sur les arrestations, présentant les résistants comme des criminels de droit commun, des voleurs et des assassins de Français.

Le 9 septembre Raymond Hervé est présenté au juge d'instruction Lebras. Trois de ses camarades organisent son évasion. Le juge Lebras est abattu. Raymond Hervé sera repris le 26 septembre, alors qu'il participe au cambriolage d'un bureau de postes à Lanester dans le Morbihan.

Malgré les coups portés à l'organisation, les distributions de tracts se poursuivent en septembre et octobre, avec, en particulier, un appel à célébrer la mémoire des 50 otages.

Les arrestations se poursuivent aussi.

Le procès des 42 à Nantes.

Alors que les attentats et les sabotages se sont poursuivis début janvier, la police arrête Louis Le Paih, qui avait aidé Raymond Hervé à s'enfuir du Palais de justice. Il est ajouté aux accusés du procès.

Le procès s'ouvre le 15 Janvier 1943. Il est mis en scène, fortement médiatisé, dans l'objectif de criminaliser les communistes aux yeux de l'opinion. Il est public, dure treize jours et fait salle comble. Le tribunal militaire allemand est déporté vers la cour d'Assises du Palais de Justice de Nantes. Le procès est couvert par la presse collaborationniste, en particulier le *Phare de la Loire*.

Les accusés sont présentés comme des bandits de droit commun. L'acte d'accusation comporte 49 chefs d'inculpation : attentats à la bombe, vols d'explosifs, destructions de pylônes, incendies, cambriolages et bien sûr l'attentat contre le juge Lebras.

Les accusés sont assistés par cinq avocats commis d'office (un Parisien et quatre Nantais) au lieu de gradés allemands faisant habituellement office d'avocats. Les avocats ne rencontrent les accusés qu'au premier jour d'audience. Le procès se déroule en allemand. Seules, les sentences demandées sont traduites.

Il est mené tambour battant sur la base d'aveux extorqués sous les coups portés par des policiers qui témoignent à la barre sans prêter serment. Sept minutes de plaidoirie par accusé – y compris le temps de traduction, préparée dans la nuit pour le lendemain du réquisitoire, sans recours en grâce possible... Un procès vitrine dont les avocats de la défense, peu soupçonnables de proximité politique avec les accusés, ont compris qu'ils participaient à une parodie de justice. Cette mise en scène atteste l'importance pour l'occupant et Vichy de criminaliser les communistes : si les accusés ont un procès, si leur défense est garantie par de vrais avocats, et s'ils sont condamnés, c'est donc bien pour leurs activités criminelles. Les accusés ne sont pas

des patriotes puisqu'il y a des étrangers parmi eux, des Espagnols, un Italien, bref des « agents de Moscou »... Bandits, assassins, criminels de droit commun, ils nuisent aux Français plus qu'à l'occupant, voilà l'idée que l'Occupant veut faire passer.

Les sentences tombent le 28 janvier : 3 acquittements, des peines de 1 à 9 mois de prison pour 2 accusés. Les femmes (Marie Michel et Renée Losq) sont gardées en prison. Elles seront déportées.

Les autres sont condamnés à mort. Ils se lèvent et chantent La Marseillaise.

Un article du Phare de la Loire justifie la sentence.

9 sont fusillés le 29 janvier (dont Raymond Hervé) au champ de tir du Bêle, 20 le 13 février, ainsi que 5 espagnols, 2 résistants polonais le 20 mars, 3 autres condamnés le 7 mai (dont Louis Le Paih).

Ce procès sera suivi de 2 procès à Rennes, les 11 et 25 Février par des tribunaux spéciaux français. Nombreuses peines de prison ou de travaux forcés pour des résistants nantais.

Le procès des 16 s'ouvre à Nantes le 13 août 1943 et se traduit par 15 condamnations à mort. 11 exécutions ont lieu le jour même.

Sitographie :

<https://resistance-44.fr/journee-detude-les-proces-des-42-et-des-16-nantes-4-fevrier-2023/>

Voir [LES PROCÈS ALLEMANDS ET LEUR MÉMOIRE, Le rôle et le regard des avocats français dans le procès des « 42 »](#) - **Communication de Serge Defois**, Docteur en histoire.